



Les perspectives pour les infirmiers dans le domaine de la vaccination

La Commission Technique des Vaccinations de la Haute autorité de santé rendra un avis sur l'extension des compétences vaccinales des infirmiers et des pharmaciens dans les prochains mois

COMMUNIQUE DE PRESSE – Mercredi 15 janvier 2020

Mardi 7 janvier 2020, l'Ordre national des infirmiers organisait la 10ème édition de ses *Matinales* sur le thème « **Les perspectives pour les infirmiers dans le domaine de la vaccination** » avec le Professeur Elisabeth Bouvet, Présidente de la Commission Technique des Vaccinations à la Haute autorité de santé, Madame Sereine Mauborgne, Députée du Var et infirmière libérale durant plus de 20 ans, le Docteur François Sarkozy, Président de FSNB *Health & Care* et fondateur de Tous Pour La Santé (TPLS), et Patrick Chamboredon, Président du Conseil national de l'Ordre des infirmiers.

François Sarkozy a d'abord présenté les résultats de l'enquête « *Les infirmiers & la vaccination* » réalisée par Tous Pour La Santé pour l'Ordre des infirmiers, dont les principaux enseignements sont :

- Une **image très positive de la vaccination au sein de la profession infirmière** (85% d'opinions très positives) ;
- Une **couverture vaccinale (DTP, Coqueluche...)** **satisfaisante** ;
- Une **couverture vaccinale contre la grippe en très nette progression** : près de la moitié des répondants (49,4%) indiquent avoir déjà été vaccinés contre la grippe en 2018-2019 (versus 39% dans l'enquête Multi-professionnelle TPLS 2017) ;
- La confirmation que **la profession est un vecteur important de la communication autour de la vaccination... et les infirmiers des acteurs majeurs de la vaccination** : 91% vaccinent leurs patients et 57% des libéraux organisent une permanence au sein de leur cabinet pendant la période de vaccination contre la grippe ;
- Une **volonté de renforcer la place de la profession dans le parcours vaccinal** :
 - 87% sont en faveur d'une extension des compétences en matière de vaccination
 - 2/3 des libéraux en faveur d'un rôle proactif dans la primovaccination contre la Grippe
- Une **couverture vaccinale contre la grippe encore insuffisante**, notamment chez les plus jeunes et à l'hôpital ;
- Une **formation initiale à perfectionner**.

Retrouvez dans le document ci-joint intitulé « *Enquête TPLS 2019 Les infirmiers & la vaccination* » les résultats détaillés.

En réaction à la présentation de l'enquête, Elisabeth Bouvet, Présidente de la commission technique des vaccinations à la Haute autorité de santé, s'est d'abord dit « *satisfait de voir l'évolution positive de la couverture vaccinale de la profession infirmière, notamment contre la grippe* ». Elle a souligné que « *le fait que la vaccination antigrippale des professionnels de santé soit un critère de la certification des établissements de santé incite ces derniers à convaincre leur personnel à se faire vacciner* ». Elle a rappelé que le site de Santé Publique France comprend un volet dédié aux

professionnels de santé et permet de « *les informer scientifiquement* » et « *lutter contre la diffusion des fake news* ».

Elisabeth Bouvet a également indiqué que Madame la Ministre de la Santé et des Solidarités Agnès Buzyn avait saisi la Commission Technique des Vaccinations de la Haute autorité de santé sur plusieurs sujets :

- l'obligation vaccinale contre la grippe pour les professionnels de santé (avis qui sera rendu en 2020) ;
- l'extension des compétences vaccinales des infirmiers et des pharmaciens (avis qui sera rendu au 1^{er} semestre 2020) ;
- la vaccination "High Dose", réponse possible au défaut de perception d'efficacité pour les populations de plus de 65 ans.

Le Professeur Elisabeth Bouvet a enfin noté que « *les recommandations relatives à la vaccination antigrippale sont très encadrées en France comparativement à d'autres pays* » et que « *l'extension des compétences vaccinales des pharmaciens et des infirmiers permet de vacciner des populations différentes* ». Si elle est bien consciente du problème de la grippe chez les professionnels de santé, qui cause de l'absentéisme, désorganise les services hospitaliers, notamment des urgences, et favorise le risque de contamination des patients, elle déclare néanmoins que « *une obligation vaccinale contre la grippe des professionnels de santé serait synonyme d'un constat d'échec des actions de sensibilisation conduites depuis plusieurs années* ».

Madame Sereine Mauborgne, Députée du Var et infirmière libérale durant plus de 20 ans, a insisté sur la nécessité de retravailler la rémunération des infirmiers pour prendre en compte la prise en charge globale du patient par les infirmiers : « *la rémunération est un des éléments-clé pour que les infirmières vaccinent plus* ». Elle invite les professionnels de santé à « *sortir de la logique du travail en silo* » pour travailler davantage ensemble, notamment dans le cadre des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et interroge : « *La couverture vaccinale contre la grippe peut-elle constituer un critère de performance au sein des CPTS ?* ». Concernant l'obligation vaccinale, Sereine Mauborgne « *ne souhaite pas de coercition pour les infirmiers* », mais recommande « *un accès facilité et efficace aux informations concernant la vaccination* ».

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre des infirmiers, a d'abord indiqué que « *les infirmiers sont à la fois des effecteurs de proximité et des professionnels de santé capables de convaincre les patients de se faire vacciner* ». S'il ne souhaite pas non plus de coercition, il rappelle « *le caractère déontologique de la vaccination antigrippale pour les infirmiers* » qui doivent toujours agir dans l'intérêt du patient. Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur la formation initiale des infirmiers afin de combattre davantage l'hésitation vaccinale, notamment contre la grippe, chez les infirmiers, mais aussi par conséquence dans l'ensemble de la population.

Il souligne qu'un grand nombre de vaccinations ne sont pas enregistrées, le défaut de rémunération n'incitant pas à le faire.

Patrick Chamboredon note enfin que « *il n'existe pas de déserts infirmiers* », et qu'il convient donc de « *donner aux infirmiers les moyens, réglementaires et financiers, pour appliquer pleinement la politique de santé publique en matière de vaccination sur l'ensemble du territoire* ».

CONTACT PRESSE

Adrien DE CASABIANCA
Responsable relations médias
06 30 30 34 84